

Attentes de l'école St-Rosaire et de la Découverte envers les parents

Pour le bon fonctionnement de l'école, les parents doivent respecter les points suivants :

- Prévoir la boîte à lunch de votre enfant, le matin, à la maison, lorsque besoin, afin d'éviter les appels de l'école et la gestion des boîtes à lunch par les secrétaires.
- Prendre rendez-vous avec un enseignant en communiquant ou en se présentant au secrétariat. Ces dernières feront le message aux enseignants. Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation de la direction.
- Déposer au secrétariat tout objet oublié par son enfant. Les secrétaires remettront l'objet à votre enfant.
- Pour les absences lors de voyage, tournoi et compétition, l'école n'offrira pas de soutien particulier.
- Pour les examens du Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) ou les examens internes de la Commission Scolaire des Chic-Chocs, les seuls motifs acceptés par le ministère sont les suivants : la participation à un événement à caractère national ou international, le décès d'un proche, la maladie avec pièce justificative et la convocation à un tribunal. Pour tout autre motif, l'absence de l'élève aura comme conséquence la note 0.
- Il est interdit d'entrer sur la cour d'école lors des heures scolaires ceci dans le but de permettre au personnel de l'école d'assurer la sécurité et la surveillance. Veuillez raccompagner ou attendre votre enfant près de la clôture du côté de la cathédrale pour l'école St-Rosaire. Pour les élèves de la maternelle fréquentant la Découverte, vous raccompagnez votre enfant près de la clôture en face de la porte d'entrée de l'école de la Découverte.
- Dans le but d'éviter la gestion du trop grand nombre d'appels de la part des enfants pendant les heures d'école, veuillez remettre une communication écrite à votre enfant le matin ou le midi, pour informer l'école de tout changement (par exemple le transport, le lieu du dîner) et veuillez laisser un message dans la boîte vocale du service de garde.
- Vérifier le sac d'école de votre enfant tous les soirs dans le but de le soutenir dans sa réussite et de prendre connaissance des communications de l'école.
- À la fin de la sortie des cours (école St-Rosaire, matin 11h40 et le soir 15h35; école de la Découverte, matin 11h30 et le soir 15h30), si le parent n'est pas présent à la Cathédrale pour venir chercher son enfant, celui-ci sera reconduit à la garderie scolaire. Des frais de garde de 5\$ seront appliqués à chaque fois.
- Cartes de fête : Les invitations aux anniversaires doivent être gérées ailleurs qu'à l'école. Elles ne peuvent pas être distribuées à l'école ou sur la cour ceci pour préserver les minutes d'enseignement et éviter la mise à l'écart d'enfants.